Image not found or type unknown

Cumul de deux emplois et nombre d'heures maxi

Par **bridou**, le **20/05/2014** à **11:24**

Bonjour,

Je suis gérante salariée d'une entreprise familiale à 78 heures/mois. Pour des raisons financières, j'ai besoin de travailler 2 ou 3 mois dans une autre entreprise. Est-ce que j'en ai le droit, et est-ce que je peux faire plus de 48 heures par semaine ponctuellement sur 2 ou 3 mois de l'année. Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **20/05/2014** à **11:38**

Bonjour,
Vous avez le droit de compléter votre temps partiel du moment que vous ne risquez pas de faire concurrence à l'employeur principal et que vous ne dépassez pas les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :
- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives
La salariée doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s’ajoute le repos quotidien...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés